

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE SAINT-OUEN
80610

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 15 décembre 2022

DEPARTEMENT

SOMME

2022/33

L'an deux mille vingt deux
et le 15 décembre 2022
à 19 H

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Mme DE ALMEIDA Sylvie, Maire**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
18	10	12

Présents :

Mmes.Mrs.DE ALMEIDA Sylvie, Mme DORION Marie-Micheline, M. BOYAVAL Cédric, Mme MINET Céline, Mme BOYAVA Muriel, Mme VIOLLETTE Francine, M. TOURNEUR Eric, Mme ROYNEAU Marie, M. PETIT Eric, M. FROIDURE Francis

Absents : Mme BRAILLY Ingrid, Mme BARBIER Mélanie, M. HUET Julien, M. CARLE Jean-Pierre, M. CAUX Jean-François, M. SAUVE Christophe, Mme SOYEZ Gratiella, M. FROIDURE Laurent.

Pouvoir de M. CARLE Jean-Pierre à Mme DE ALMEIDA Sylvie
Pouvoir de Mme BARBIER Mélanie à Mme ROYNEAU Marie

M. PETIT Eric a été nommé secrétaire.

Madame le Maire informe le conseil municipal avoir été alertée par les services du SGC de Doullens au sujet de deux régies. La régie de recettes « Les Marmots » et la régie de recettes « Centre de loisirs Permanent » semblent en effet avoir été créées pour l'encaissement des mêmes recettes.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de supprimer la régie « Centre de Loisirs Permanent ».

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la suppression de la régie de recettes « Centre de Loisirs Permanent ».

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

Le

Et publication

Du

Ou notification

du



Le Maire
Sylvie DE ALMEIDA